



1.Ô

Compte-rendu CSE Malakoff du 28 avril 2020

Situation générale de l'Établissement FTV Malakoff / COVID 19

Étaient présents côté direction : Sylvie Gengoul, Frédéric Ayangma, Catherine Sailles, Muriel Blanchard, Dominique Pantostier

Médecine du travail : Dr Éric Mageau

Vos élu·e·s CGT : Emilie Monduc, George Badia, Sébastien Patient, Alain Rosalie.

Représentante syndicale : Ghislaine Vingot

Expertise SSCT : Diane Koné

1. Situation générale

Cette réunion du CSE se tient alors que le 1^{er} ministre doit s'exprimer dans l'après-midi sur les modalités du dé-confinement.

► **Offre de diffusion transitoire** pour Polynésie.1 et SPM.1

Le processus de déconfinement a déjà commencé dans certains territoires ultramarins : la semaine dernière pour la Nouvelle Calédonie, ce lundi 27 avril pour Saint-Pierre et Miquelon et la Polynésie, qui ainsi vont retrouver plus de « *latitude dans la gestion de leur offre* », d'autant qu'ils ont un problème spécifique de décalage horaire quant à l'offre de bassins. Déconfinés ou non, l'entreprise privilégie le télétravail.

L'offre transitoire a donc modifié l'organisation de Malakoff puisqu'a été ré-ouverte une régie de diffusion. A partir du 11 mai, les Antilles récupèrent leur diffusion et donc une évolution du nombre de salariés est là aussi attendue sur le site de Malakoff. La direction n'a pas encore tous les éléments pour détailler le déploiement des salariés concernés.

► **Incidence sur le site de Malakoff**

D'une manière générale, on observe un accroissement de la fréquentation du site. Outre la diffusion, la nouvelle émission avec le ministère des Outre-mer en particulier va occasionner un nombre croissant de journalistes et de techniciens. La direction précise que cela ne doit pas donner un lieu à un relâchement dans les précautions. Les salariés revenant sur site doivent s'approprier les gestes- barrière.

Point RH

▷ Covid :

À Malakoff, à titre préventif, 2 journalistes, ayant approché dans le cadre d'un reportage un polynésien positif au Covid 19, ont été placés en quatorzaine jusqu'au 30 avril inclus.

Au niveau du Pôle, à Mayotte, un salarié est en quatorzaine.

Aucun cas de Covid-19 déclaré.

▷ Rémunération :

- Depuis le 1^{er} mai, **les gardes d'enfants** ne sont plus prises en charge par la sécurité sociale, l'employeur prenant le relais
- Les **non-permanents** qui auraient dû travailler en avril feront l'objet d'une indemnité, basée sur 2 critères : le nombre de jours théorique inscrits au planning d'avril et le montant de la rémunération. Ces éléments seront remontés à un partenaire, Audiens (choisi par la direction comme « tiers de confiance ») qui mettra à disposition une plateforme où ces non-permanents pourront déposer ces informations. Et c'est Audiens qui calculera l'indemnité versée en complément de l'indemnité Pôle Emploi
- **Les salariés en absence autorisée payée** ne percevront pas les éléments variables pendant la période où ils sont planifiés comme tels. Pour maintenir leur rémunération, un forfait « éléments variables » sera calculé à partir d'une moyenne des éléments variables sur les 3 derniers mois (de janvier à mars). C'est cette moyenne qui sera ensuite appliquée à la rémunération.
Ne sont pas considérés comme « élément variable » : les primes exceptionnelles, la part variable et le 13ème mois.
- Comme la rémunération de tous les CDI est maintenue, la direction ne prévoit pas de payer d'indemnité forfaitaire pour les frais liés au télétravail (électricité, connexion internet), ni d'indemnité de repas.

▷ Congés, RTT, RC :

Dans un communiqué, la direction a invité les salariés (membres du COMEX compris) à poser des congés avant le 31 mai. La pose des congés doit se faire en bonne intelligence avec le manager.

En effet certains salariés étant en baisse d'activité pendant l'été (c'est le cas à la Fabrication) et qui souhaitent prendre leurs congés durant les mois d'été ne sont pas du coup forcés de déposer des jours en mai

Pour la diffusion, les 4 RTT annuel n'étant pas encore générés, les salariés de ce secteur pourront déposer des heures de récupération et/ou des jours de congés (par exemple).

Les salariés ayant déjà posé des congés avant le confinement ne sont pas concernés par cette mesure

2. Point sur les mesures prises et la continuité de l'activité

L'**organisation de la Diffusion** va être à nouveau adaptée pour servir les 3 offres de bassins et les 2 offres Saint-Pierre et Miquelon et Polynésie. Le 11 mai, les Antilles aussi retrouveront leurs diffusions.

Dominique Pantostier indique qu'une régie a été rouverte depuis lundi 27 avril. 1 technicien supplémentaire se chargera des Acquisitions. Le problème de la distanciation se pose déjà puisque contrairement à ce qui avait été annoncé en Commission Outre-mer, 2 techniciens pourraient devoir cohabiter avec un poste pour les acquisitions installé dans l'alcôve du nodal. Le dispositif reste à clarifier et à adapter avec l'utilisation possible de la Diff 3 pour les acquisitions.

À la **Fabrication**, D. Pantostier réfléchit à la reprise de l'activité de post-production courant mai : il s'agirait de rouvrir une salle d'étalonnage et une salle de mixage pour des projets n'excédant pas une semaine de travail.

3. Point sur l'offre éditoriale et d'information,

Ambition pour FÔ :

Mme Gengoul, directrice exécutive du Pôle, a confirmé que dorénavant, elle a la maîtrise de la chaîne FÔ. Cette orientation a été maintes fois demandée par la CGT y compris lors de la commission Outre-mer du 20 avril.

À partir donc de ce 28 avril, S. Gengoul prend la main sur la grille de France Ô en stratégie et en finances. Elle sera pleinement partie prenante dans les processus de décisions. Jusqu'à présent, FÔ en tant que chaîne nationale, était gérée par les services transverses du siège de France TV.

S. Gengoul soutient l'idée d'une diffusion des journaux 1ère en direct et la reprise en direct d'événements exceptionnels ultramarins à la place de, par exemple la diffusion des J.O d'hiver... Pour elle, « ***ce sursis doit être l'occasion de pallier les défauts d'utilité et d'identité qui ont mené la chaîne FÔ à sa perte et de traiter la vie des ultramarins de l'Hexagone*** ».

Malakoff doit être en mesure de valoriser et d'enrichir l'offre. Dans ce cadre, elle souhaite mettre en œuvre des groupes de travail pour réfléchir à des projets autour de la radio, du sport, de l'économie etc...

Même si elle œuvre avec la Présidente Ernotte-Cunci au maintien de la chaîne, l'arrêt effectif ou non ou même le report de la date d'arrêt, dépendent d'une décision qui revient au gouvernement. Elle espère que ce dossier soit résolu rapidement pour que tout le monde puisse se projeter.

Offre d'information :

Des **éditions spéciales** sont prévues : 30 avril, 7 et 10 mai 2020

Quant au JTI du soir : Vu le contexte de crise sanitaire, Alain Rodaix n'y est a priori pas favorable. « **Ce seul JTI ne suffit quand même pas à justifier une chaîne qui a eu du mal à se justifier depuis 10 ans...** » et en plus, les journalistes récurrents chargés en temps normal de cette édition n'y sont pas non plus favorables a-t-il affirmé. **Proposition a été faite par la CGT d'associer les journalistes de la radio et du web, en présentation et en encadrement, les ressources TV n'étant pas disponibles.** De même, la CGT, privilégiant les JT des 1^{ère} en direct, a proposé une édition sur FÔ en fin de matinée (voir début d'après-midi). Alain Rodaix a jugé qu'une édition le matin serait difficilement livrable à temps pour sa diffusion.

À la fin des débats, S. Gengoul a dit vouloir étudier avec D. Pantostier et A. Rodaix la faisabilité d'une édition sur France Ô.

Portail :

Madame Gengoul a exprimé le vœu d'un lancement du portail au plus tard début juin 2020.

4• Compte-rendu de la CSSCT du 20 avril 2020

En préambule, le Docteur Mageau fait un point Santé Sécurité et Conditions de travail.

Pour lui, **la prudence est de mise après le 11 mai** : « on ne maîtrise pas l'avenir, on n'a encore aucune certitude sur les tests, le rebond éventuel de la pandémie... »

Il précise que pour ce qui est de la contamination aérienne là encore on ne sait pas : la transmission par les gouttelettes est certaine, pour ce qui est de l'air on n'a aucun élément objectif dans un sens comme dans l'autre. Et si le virus se transmettait via les climatiseurs, le port du masque serait protecteur. La consigne générale est de penser aussi à renouveler l'air des pièces en arrivant à son poste de travail, par exemple.

En l'absence d'un représentant des services généraux, et suite à la remarque que la disposition des 4 distributeurs de gel, n'avait pas été faite comme convenu, la direction a indiqué que les distributeurs installés en particulier dans les toilettes, où ils font double usage avec le savon, seraient redéployés à des endroits plus stratégiques, comme les photocopieurs par exemple. D'ici le 11 mai des améliorations significatives devraient être opérées.

Le 4 mai 2020

Compte-rendu de la réunion CSSCT du 20 avril 2020

*Étaient présents côté direction : Frédéric Ayangma, Dominique Pantostier
Médecine du travail : Dr Éric Mageau*

- ## Point d'actualité

Les flacons de gel hydro-alcoolique de la marque Symex, distribués aux salariés de Malakoff, au début de la mise en place des totems et des distributeurs de gel, se sont révélés très nettement **sous-dosés en alcool, les rendant de ce fait inopérants sur le coronavirus ; la seule, mais non la moindre, dangerosité étant de les utiliser en pensant se protéger.**

La responsabilité de cette bévue ne peut incomber à la médecine du travail qui avait été consultée en termes de préconisation : respect de la norme EN 14 476 et pourcentage d'alcool au moins égal à 60%, mais non sur le processus d'achat.

Ces gels devront être retournés à l'entreprise lors du retour sur site si non entamés.

La direction ignore si l'utilisation de ce gel a eu des conséquences sur la santé des salariés. Alors que la période d'incubation du virus s'étale de 1 à plus de 15 jours, il serait tout à fait possible de savoir rétroactivement le nombre de salariés potentiellement touchés, en regardant qui a déposé un arrêt maladie dont le motif est état grippal, suspicion de covid.

De nouveaux flacons de 100ml d'une autre marque et conforme à la norme seront distribués prioritairement à la Rédaction et aux salariés qui partent en reportage. La direction s'est engagée à vérifier dorénavant que les gels utilisés sont conformes à la norme.

Le Docteur Mageau rappelle l'importance du lavage des mains au savon car il permet de chasser mécaniquement le virus de la surface de la peau.

Les gels qui sont dans les distributeurs ne seraient a priori pas concernés.

- ## Approvisionnement

L'approvisionnement en produits de protection se fait chaque fin de semaine. Aucun détail ne peut être objectivement donné sur la disponibilité globale de ces produits pour l'entreprise.

Chaque jour 30 à 35 personnes se rendent sur le site, effectif auquel il faut ajouter les gardiens et le personnel de nettoyage. La volumétrie est calée sur les besoins en présentiel. A Malakoff, le besoin quotidien en masques à l'heure actuelle est de l'ordre

de 120 unités par jour. Il est croissant ; le nombre de journalistes sur site ayant augmenté.

La sécurité sanitaire des salariés sur le trajet aller-retour domicile-travail a de nouveau été évoquée. Les salariés ne disposant pas de véhicule personnel bénéficieront désormais du taxi. La mise à disposition de protections (masque et gants) pour effectuer ces trajets en transport public est toujours actuellement à l'étude.

● Santé des salariés

Le Docteur Mageau a indiqué la probable survenue de **RPS** (risques psychosociaux) dûe à :

- ▶ **La suractivité** dans le cadre du télétravail
 - La commission a observé que cette période de travail dans le contexte exceptionnel actuel exacerbe le sentiment d'**iniqité dans la répartition de la charge de travail**, générant frustration et ressentiment chez les salariés très sollicités par leur manager ou par les salariés devant pallier les manques de leur manager.
 - Vient s'ajouter à ce surcroît de travail, le fait que **tous les salariés ne sont pas égaux dans le télétravail** : selon les situations et les obligations que les uns et les autres ont à assumer et à aménager par ailleurs durant cette période de confinement (enfant ou personne à charge, habitat non adapté au télétravail...)
 - **La sous-activité**
 - **L'inactivité** dans le cas où l'activité du salarié ne se prête pas au télétravail et ne justifie pas de présence à Malakoff (absence autorisée).

- ▶ **La commission préconise :**
 - Que **les managers restent en relation avec leurs salariés**, surtout si ces derniers ont une activité réduite. Frédéric Ayangma recommande **a minima un contact par semaine**. Ce qui est loin d'être le cas. Le Dr Mageau conseille d'évaluer ces prises de contacts pour le suivi.
 - Que les managers doivent **établir des plannings organisationnels de télétravail** pour éviter que leurs équipes soient sollicitées à toute heure de la journée et de la nuit ; comme ce fut le cas pour la rédaction web.
 - Faire un recensement des conditions de travail service par service.
 - Il a été initié au sein de l'équipe du Portail un **questionnaire d'évaluation** du télétravail. Cette initiative s'étendra à d'autres services, et sera élargie aux salariés dont l'activité ne peut se réaliser en télétravail (aussi bien ceux qui sont sur le site que ceux qui restent en confinement chez eux). L'intérêt étant de pouvoir tirer des conclusions.

Une communication sera diffusée à l'ensemble des salariés de Malakoff, une adaptation de la fiche pratique mise en ligne par la DSQVT « Travailler en période de confinement ».

▶ http://monespace.francetv.fr/entreprise/a_la_une/coronavirus/Documents/fichesTAD/fiches260320VDef.pdf

Le président conclut ainsi :

« Le manager doit être en mesure d'évaluer les situations de chacun et il ne faut pas qu'à l'issue de la crise on s'aperçoive qu'il y a eu des traitements inéquitables

Pour ceux qui ne sont pas en télétravail, qu'ils soient en mise à disposition, déplacement sur site, etc... aucune situation n'a été choisie mais chacun subit sa situation ... Oui, pour un état des lieux à destination des élus mais, surtout pas pour alimenter les oppositions entre les salariés ».

• Déconfinement

Le 11 mai tout le monde ne reprendra donc pas le chemin de Malakoff, loin de là. Le retour se fera progressivement. Toutes les personnes pouvant être en télétravail resteront chez elles.

La direction réfléchit à un accompagnement des salariés de retour sur le site et à leur **réintégration dans le collectif de travail**, qui pourrait générer du stress et des angoisses alors que la pandémie sévit toujours.

D'ici une dizaine de jours, le gouvernement devrait donner des précisions sur les modalités du dé-confinement.

Lors du retour dans l'entreprise, le président souhaite que les instances, en dehors de leurs réunions ordinaires, échangent sur les « **expériences mutuelles du confinement** ». Ce sujet devra être aussi abordé dans les différents services.

• Plan de continuation de l'activité, vers la reprise

Selon la PDG, D. Ernotte-Cunci, il n'y aura pas de rentrée en septembre. La véritable rentrée se fera sans doute en janvier 2021, a-t-elle précisé en CSEC.

La reprise de l'activité à Malakoff dépendra :

- ▷ de la prise de congés
- ▷ des modalités du dé-confinement, décidées sur le plan national
- ▷ de l'éventuel rebond du virus,
- ▷ des choix éditoriaux autour d'évènements qui ont été décalés (Roland Garros etc.).

Le plan de continuation et plus particulièrement sa thématique de Reprise de l'activité sera à l'ordre du jour des prochaines réunions du CSE (28 avril) et de la CSSCT.

- ## Sur le devenir du télétravail

Une réflexion est déjà engagée au niveau du pôle Outre-mer sur **les enseignements à tirer du télétravail** : ce qu'on ne doit plus faire, ce qui peut être amélioré, quelles en sont les limites.

L'entreprise doit être en capacité d'offrir des outils de télétravail performants et le cadre doit être bien posé. En particulier, le télétravail ne signifie pas absence de management, bien au contraire.

La commission a fait remarquer que le télétravail aurait sûrement un avenir dans l'entreprise mais le préalable était déjà un changement des mentalités rappelant que :

- ▷ Des demandes de télétravail avaient été refusées à des salariés présumés être des tire-au-flanc
- ▷ À la direction artistique, le télétravail avait d'abord été déclaré impossible et finalement aujourd'hui 5 à 6 personnes sont en télétravail. Un des réalisateurs de BA pourrait d'ailleurs trouver son salut par le télétravail alors que cette solution lui avait été refusée en d'autres temps. Le président n'y est pas défavorable. Cela dépendra aussi de la politique générale de l'entreprise en la matière.

- ## Dossiers en cours

- ▷ L'avenir professionnel des salariés de la programmation FÔ : La direction pense toujours pouvoir leur faire des propositions courant mai. Mais une nouvelle donne se présente : le report éventuel de la date de l'arrêt de France Ô, lié à la crise sanitaire qui a bouleversé le calendrier. Si report il y a, un autre problème se profile, celui de la disponibilité de ces salariés. Le président souhaite que ces salariés soient fixés sur leur sort au mois de mai.
- ▷ Documentalistes : Pour rappel, la direction a demandé aux documentalistes de venir chercher leur matériel pour se mettre en télétravail. La plupart d'entre eux ont refusé de se déplacer alors que la pandémie sévit. Le CSE avait proposé de trouver des solutions alternatives à ce déplacement nécessaire au dire de la direction technique pour configurer leurs postes. Dominique Pantostier ayant quitté la réunion avant son terme, la commission n'a pas eu de réponse.

Prochaines réunions :

- ▷ Le 7 mai : **CSSCT**

Ordre du jour :

- « Epidémie Covid 19 Point sur les mesures sanitaires et la prévention des risques
- Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques

- ▷ Le 18 ou 19 mai : **CSE**